



## Qu'indique le halètement ?

- La zone de thermoneutralité des truies se situe environ à 16-20°C. La limite haute de cette zone est la température à laquelle les truies vont augmenter leur fréquence de respiration pour évacuer la chaleur (halètement).
- Les truies ne transpirent pas, donc en plus de devoir trouver un endroit frais où s'allonger, elles doivent évacuer la chaleur par le halètement.



## Exigences légales

Exigences associées à la rivalité pour accéder au confort climatique et de repos :

Directive du Conseil (CE) **No 2008/120** :

{Annexe I, Chapitre I, Point 3.} : caractéristiques des aires de couchage pour assurer un confort physique et thermique, une propreté et un espace suffisants.

Directive du Conseil (CE) **No 98/58/CE** :

{Annexe, Point 10} : les conditions climatiques dans les bâtiments doivent être situées dans les limites adaptées pour les truies.

*Remarque : Les exigences listées paraphrasent le texte littéral de la réglementation et ne sont pas complètes. De plus, il se peut qu'il existe une législation nationale plus stricte en application. Pour obtenir une description plus détaillée des exigences spécifiques, consultez l'analyse « [Logement en groupes et mélange de truies](#) ».*



## Méthode d'inspection (recommandée)

- Lors de ses inspections quotidiennes, l'éleveur/euse note **la température ambiante** et **le halètement des truies**.
- L'inspecteur/rice officiel/elle vérifie les registres de l'éleveur/euse en comparant la documentation écrite/numérique avec les interventions réalisées par l'éleveur/euse.
- De plus, l'inspecteur/rice vérifie si les truies halètent.
- L'inspecteur/rice communique les résultats à l'éleveur/euse et en cas d'incohérence entre les exigences légales et la situation de la ferme, des mesures correctives doivent être prises.

**Température ambiante**

Pour vérifier si les exigences de base en matière de confort thermique des truies sont respectées, évaluer la température ambiante. La zone de thermoneutralité se situe environ à 16-20°C.



Étant donné que le halètement est plus fréquemment observé chez les animaux au repos, attendre 10 minutes afin que les animaux s'installent après être rentré dans la pièce.

Le halètement se caractérise par une respiration rapide par la bouche par petites bouffées d'air. Chez les truies, une fréquence respiratoire de plus de 28 respirations par minute est considérée comme un halètement. Compter le nombre de respirations par minute en regardant les flancs.



Scannez le QR code pour regarder le comportement de porcs qui halètent.

Cela désigne la respiration par petites bouffées d'air, c'est-à-dire à haute fréquence, peu profondes et avec la gueule ouverte.

Source de la méthode d'évaluation : Protocole Welfare Quality®



Co-funded by  
the European Union



WAGENINGEN  
UNIVERSITY & RESEARCH



AARHUS  
UNIVERSITY

FRIEDRICH-LOEFFLER-INSTITUT



Bundesforschungsinstitut für Tiergesundheit  
Federal Research Institute for Animal Health



EU Reference Centre  
for Animal Welfare *Pigs*

En cas de question ou de suggestion relative à cette fiche, veuillez contacter le Centre [info.pigs@eurcaw.eu](mailto:info.pigs@eurcaw.eu)